

Motion du Parti Avançons

Un Chemin Pédestre pour le Châtel

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

A l'heure où l'on parle de mobilité douce, de développement démographique et des besoins accrus d'activité physique pour une grande partie de la population, je vous prie d'étudier la réalisation d'un itinéraire pédestre sécurisé pour relier le collège de la Servannaz au Châtel.

Il existe actuellement un chemin qui débute derrière le collège de la Servannaz et qui s'arrête derrière le cimetière.

L'idée serait de poursuivre le tracé actuel jusqu'à la route communale - à la hauteur du pont de la Croisette (env. 150 mètres) - puis après le traçage d'un passage piétons, poursuivre le chemin par la droite (rive gauche) de la Croisette jusqu'à la Route du Pérey (qui se situe à l'entrée du Châtel, sous la ferme de la famille Dufresne).

Cette voie ainsi créée permettrait la liaison avec le chemin agricole existant qui mène au Chemin des Recourbes.

Bex et le Châtel seraient ainsi reliés par un accès direct, sans trafic automobile, évitant la route communale qui est dangereuse pour les piétons.

Un chemin pédestre uniquement de 50 à 80 cm de large, en tout-venant, sans l'utilisation de matériaux sophistiqués, serait suffisant et pourrait être certainement réalisé par les services communaux pour un coût raisonnable.

Ce sentier sera apprécié et utilisé par les piétons et les promeneurs ainsi que par les élèves domiciliés dans les quartiers de Boton – des Valentines et scolarisés à la Servannaz, au Collège de l'Alex et au Châtel. Il permettra également aux enfants et jeunes du Châtel de se rendre à pied à Bex en évitant la route communale.

Il existe certes à l'heure actuelle la route qui passe près de l'entreprise Rapaz Frères. Cet accès est moins agréable, plus long et ouvert au trafic automobile.

Pour ces raisons invoquées, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de soutenir cette motion.

Je suis à votre disposition pour de plus amples détails relatifs à cette motion.

Pour le Parti Avançons : Odette Dupont-Bonvin